



Audition parlementaire aux Nations Unies

Bureau 1, North Lawn Building
28-29 novembre 2011
New York



Renforcer la responsabilité politique pour un monde plus pacifique et plus prospère

LUNDI 28 NOVEMBRE

10h. 00 - 10h.30

Séance d'ouverture

Allocutions de :

- S.E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies
- S.E. Mme Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale de l'ONU
- M. A. Alonso Díaz-Caneja, Vice-Président de l'Union interparlementaire

10h. 30 – 13h. 00 Séance I

Le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le renforcement de la responsabilité au niveau mondial

Comme il est souligné dans la déclaration adoptée à l'issue de la Conférence mondiale de 2010 des présidents de parlement, la responsabilité politique est le fondement de la paix, de la prospérité et du bien commun. Elle instaure une relation de confiance entre dirigeants politiques et citoyens grâce à des processus décisionnels transparents et ouverts. Elle suppose par conséquent une approche sans exclusive qui prenne en considération tous les points de vue. Ce sont ces caractéristiques qui en font le meilleur garant qu'il sera répondu aux attentes des citoyens dans les domaines politique, social et économique.

L'Assemblée générale des Nations Unies accorde une légitimité aux efforts entrepris au niveau mondial pour maintenir la paix et la sécurité, réaliser le développement durable et protéger les droits de l'homme. C'est l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies et, comme tel, il fonctionne selon un processus décisionnel sans exclusive. Elle s'exprime à la faveur des résolutions adoptées par les Etats Membres de l'ONU, en vue d'encourager les autorités nationales à agir et réagir. Un des exemples les plus récents est la résolution sans précédent qu'elle a adoptée cette année pour renforcer le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et dans la prévention et le règlement des conflits.

Force est de constater toutefois que l'Assemblée générale n'a guère les moyens de faire appliquer ses décisions, la mise en œuvre demeurant essentiellement du ressort des Etats membres pour autant qu'ils en aient la volonté politique. Du fait que ses résolutions ne sont pas contraignantes et sont rarement assorties d'échéanciers, l'Assemblée générale ne dispose d'aucun mécanisme lui permettant de tenir ses Etats Membres pour responsables s'ils n'appliquent pas ces résolutions. Cette faiblesse renvoie à la question de la responsabilité de l'Assemblée générale : que se passe-t-il si elle n'honore pas ses promesses ? Il ne fait aucun doute que la responsabilité de l'Assemblée générale dépend de la volonté politique des Etats de donner suite à ces résolutions et décisions.

Principales questions

- L'Assemblée générale peut-elle renforcer la responsabilité au niveau mondial sans renforcer sa propre responsabilité ?
- Quel rôle les parlements et les parlementaires peuvent-ils jouer pour renforcer la responsabilité de l'Assemblée générale ?
- Si l'on prend l'exemple de la résolution sur la médiation que l'Assemblée générale a adoptée cette année, qui sera tenu pour responsable de sa mise en œuvre et de ses échecs éventuels ?

Intervenants invités

- M. Mélégué Traoré, ancien Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, Président par intérim de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies;
- M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques à l'ONU;
- S.E. M. Camillo Gonsalves, Ambassadeur, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les-Grenadines auprès de l'ONU et co-Président du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale;
- Mme Cora Weiss, Présidente de Hague Appeal for Peace.

Modératrice :

- Mme Barbara Crossette, ancienne correspondante et chef de bureau du *New York Times*

15h. 00 – 18h. 00

Séance II

La participation des jeunes au processus démocratique – défis et opportunités

Les jeunes occupent une place importante dans les ordres du jour de l'UIP et de l'ONU. En 2010, l'UIP a adopté une résolution sur la participation des jeunes au processus démocratique. La réunion de haut niveau des Nations Unies sur la jeunesse de 2011 a mis en relief les perspectives et les difficultés liées à l'évolution démographique mondiale. Plus de la moitié de la population mondiale a moins de 25 ans, la majorité des jeunes étant concentrée dans les pays en développement. Dans la plupart des pays développés, c'est la situation inverse qui se présente, puisque le pourcentage des jeunes ne cesse de diminuer. Les jeunes constituent une ressource humaine indispensable au développement politique, social, économique et technologique. Or, les perspectives que pourrait ouvrir la participation des jeunes à la vie politique se font encore attendre. Un peu partout dans le monde, les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, sont exclus des bienfaits supposés de la mondialisation et sont davantage susceptibles d'être affectés par la crise économique et l'instabilité politique. Le taux de chômage des jeunes est systématiquement plus élevé que celui de la population générale, dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Alors que la population mondiale rajeunit, les jeunes s'intéressent de moins en moins aux processus démocratiques. Désenchantés par la difficulté d'une véritable participation politique au niveau national, les jeunes renoncent de plus en plus aux formes traditionnelles de participation politique que sont les élections et l'inscription à un parti politique. Par contre, la participation non traditionnelle, soutenue par l'utilisation des TIC, s'accroît parmi les jeunes. La conséquence de cette évolution est qu'on se trouve en présence d'une génération qui a perdu confiance dans sa capacité d'influencer les décisions qui la concernent, ce qui est de nature à affaiblir les structures démocratiques.

En vue d'atténuer les conséquences négatives de la mondialisation sur les jeunes, le document adopté à l'issue de la réunion de haut niveau sur la jeunesse organisée en 2011 exhorte les parties prenantes à adopter une stratégie mondiale intégrant les solutions nationales et régionales axées sur la création d'emplois. On ne peut plus se contenter de considérer les jeunes comme de simples bénéficiaires passifs. Pour pouvoir relever les défis qui se posent, les jeunes doivent être associés aux processus décisionnels en tant qu'acteurs, ce qui sera particulièrement difficile au niveau national, les jeunes semblant avoir tourné le dos à la vie politique nationale.

Principales questions :

- Quelles mesures les pays peuvent-ils prendre pour encourager la participation des jeunes à la prise de décision et au processus démocratique en général ?
- La solution consiste-t-elle à assurer une plus grande représentation des jeunes dans les institutions nationales ? Si oui, que peut-on faire pour accroître le nombre de jeunes parlementaires ?
- Quels enseignements les parlements peuvent-ils tirer de l'expérience de l'ONU s'agissant de la contribution des jeunes sur le plan international ?

Intervenants invités :

- M. Farroq Hamid Naek, Président du Sénat pakistanais;
- M. Faisal Karim Kundi, Vice-Président de l'Assemblée nationale pakistanaise, et parrain du Young Parliamentarians Forum;
- Mme Daniela Bas, Directrice de la Division de la politique sociale et du développement à l'ONU;
- S.E. M Jean-François Zinsou, Ambassadeur, Mission permanente du Bénin auprès de l'ONU;
- Mme Sena Hussein, responsable des services en ligne, Global Youth Action Network/TakingItGlobal.

Modérateur :

- M. Abderrahim Foukara, chef de bureau, *Al Jazeera*.

18h. 00– 20h. 00	Réception en l'honneur des participants Entrance Hall, North Lawn Building
-------------------------	---

MARDI 29 NOVEMBRE

10h. 00 – 13h. 00	Séance III La reddition de comptes dans la gestion des fonds publics - bonnes pratiques et législation modèle en matière de transparence budgétaire
--------------------------	--

Le slogan bien connu "pas d'impôt sans représentation" implique que l'impôt n'est acceptable que si les élus surveillent la manière dont sont gérés les deniers publics. La plupart des parlements ont constitutionnellement pour mission de contrôler les finances publiques. Cette mission ne se limite pas à approuver ou à rejeter les budgets proposés par le gouvernement. Idéalement, et c'est ce qui se passe de plus en plus, les parlements examinent dans le détail les projets de budget, surveillent les dépenses et évaluent l'impact des politiques sur leurs bénéficiaires.

Dans nombre de pays, la fonction de contrôle de l'action de l'Exécutif par le biais du contrôle budgétaire et financier est sévèrement limitée. Des études montrent que la plupart des gouvernements fournissent au Parlement, et au public, des informations budgétaires insuffisantes, voire ne leur en donnent aucune. Les institutions de vérification des comptes n'ont généralement pas l'indépendance voulue à l'égard de l'Exécutif pour procéder à des évaluations budgétaires fiables. Bien de parlements ne sont pas habilités à modifier le budget, ce qui ne leur laisse que le choix de l'approuver ou de le rejeter. Quant à ceux qui sont habilités par la Constitution à modifier les budgets, il arrive souvent qu'on ne leur laisse pas le temps de discuter comme il convient du projet de budget et les membres des commissions compétentes (par exemple du budget et des comptes publics) n'ont généralement pas les compétences voulues pour intervenir à bon escient. Par ailleurs, rares sont les parlements qui organisent, avant l'adoption du budget, des auditions publiques pour consulter les contribuables. La conjugaison de ces facteurs fait que les citoyens ne savent généralement pas comment le gouvernement dépense leur argent.

La transparence est la pierre angulaire de l'obligation redditionnelle. Son absence, s'agissant de la gestion des fonds publics, peut avoir de graves conséquences sur le développement social, politique et économique du pays. Le manque de transparence peut se traduire par le gaspillage ou la corruption, et donner lieu à des politiques inefficaces et impopulaires. Sans transparence budgétaire, il est impossible de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des engagements internationaux en matière de développement, comme les Objectifs du millénaire pour le développement. Etant donné ce qui précède, il est clair que la légitimité du processus politique repose sur une gestion transparente des fonds publics.

Principales questions :

- Comment peut-on encourager la participation des citoyens au processus budgétaire ? Les gens en savent-ils assez sur la manière dont leur gouvernement dépense leur argent ?
- Comment les parlements peuvent-ils renforcer leur contrôle sur la manière dont sont gérés les deniers publics ?
- Y a-t-il lieu de fixer au niveau mondial des normes applicables à la transparence budgétaire ? Si oui, qui doit les fixer et comment en vérifier le respect ?

Intervenants invités :

- M. Mevlüt Çavuşoğlu, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe;
- Mme Ivonne Passada, ancienne Présidente de la Chambre des Représentants de l'Uruguay;
- S.E. M. Jim McLay, Ambassadeur, Représentant permanent de la Nouvelle Zélande auprès de l'ONU;
- Mme Angela Kane, Secrétaire général adjointe à la gestion à l'ONU;
- M. Vivek Ramkumar, Directeur de l'Open Budget Initiative, International Budget Partnership.

Modérateur :

- M. Peter Rajsingh, Professeur à la Gallatin School et à la Stern School of Business de la New York University (NYU) et membre du Conseil d'administration de la Loomba Foundation (Londres).

15h. 00 – 17h. 30 Séance IV Renforcement des liens entre institutions nationales et société civile - vers des sociétés plus ouvertes
--

La démocratie, de même que la responsabilité politique, ne peut exister que si la relation entre ceux qui exercent le pouvoir et ceux qui le leur délèguent va au-delà des élections et est entretenue à la faveur d'une communication constante et d'échanges interactifs. La participation de la société civile au processus politique ne suffit pas à garantir une représentation équitable des différents intérêts présents dans la société et ne produit pas nécessairement un système caractérisé par plus d'égalité et de justice sociale. Sur quels aspects de la relation entre parlement et société civile faut-il se pencher pour parvenir à plus de démocratie ?

La relation entre le Parlement en tant qu'institution, les parlementaires et la société civile est importante pour forger des consensus, mais la possibilité de contribuer au travail législatif et à la mission de contrôle du Parlement n'est souvent donnée qu'à un petit nombre de groupes de pression. Les parlements suivent différentes méthodes pour organiser la participation de la société civile aux différents stades du processus législatif, notamment par des auditions publiques, des assemblées, des référendum et des initiatives citoyennes, des consultations d'experts ou de citoyens ordinaires et des invitations à tous les particuliers et les groupes intéressés à présenter des propositions (associations à but non lucratif, syndicats, entreprises, etc.).

A l'heure où ils s'ouvrent davantage aux contributions de la société civile, les parlements se doivent de concilier les intérêts et les projets très divers défendus par la société civile. Souvent, ils ont tendance à se concentrer sur un petit nombre de contributions émanant d'un petit nombre de groupes d'influence.

Le fait que seul un petit nombre de représentants de la société civile ont accès au parlement peut être préjudiciable au processus démocratique. Si, dans une société ouverte, les intérêts des citoyens devraient s'exprimer dans toute leur diversité, en réalité, les moyens dont dispose tel ou tel groupe de pression, notamment en termes de ressources financières, d'accès aux médias, de localisation, de niveau d'instruction et de liens avec les parlements, déterminent l'impact que le groupe en question aura sur le processus législatif, voire sur les résultats électoraux. Le fait que seul un petit nombre de groupes participent au travail législatif, demandent des comptes et combattent la corruption n'est pas sans poser des problèmes en ce qui concerne les processus démocratiques, car la plupart des groupes de pression ne s'intéressent pas au bien commun, mais prétendent défendre des intérêts locaux ou particuliers. Il est vrai que choisir quels intérêts devront être pris en compte relève de la mission des élus, qui sont censés représenter les intérêts de toute la société. Cependant, l'impact potentiellement négatif de l'inégalité d'accès au Parlement est le plus prononcé lorsque les groupes de pression essaient d'influer sur le processus politique en versant des contributions financières aux partis politiques ou aux parlementaires.

Principales questions :

- Comment améliorer la représentation politique pour qu'elle reflète davantage la diversité des intérêts ?
- Comment améliorer l'interaction entre parlements, dirigeants politiques et société civile ?
- Quels enseignements les parlements peuvent-ils tirer de l'expérience de l'ONU en matière de participation de la société civile à la gouvernance mondiale et quelles expériences parlementaires peuvent-elles être transposées dans la pratique de l'ONU ?

Intervenants invités :

- M. Ranko Krivokapic, Président du Parlement du Monténégro;
- Mme Corinne Woods, Directrice, Campagne du Millénaire de l'ONU;
- S.E. M. Gyan Chandra Acharya, Ambassadeur, Représentant permanent du Népal auprès de l'ONU;
- M. Jeffery Huffines, Représentant de l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne (CIVICUS)

Modératrice :

- Evelyn Leopold, journaliste indépendante couvrant les Nations Unies pour le *Huffington Post* et ancienne chef du bureau de Reuters à l'ONU.

17h. 30 – 18h. 00	Récapitulation et allocutions finales
--------------------------	--